

Procès-Verbal

Présents : M. Philippe BOYER, M. Xavier BOIREAU, Mme Cécile DELVAL (arrivée à 20 :13), Mme Audrey VUEZ, M. Pierre-André ROBBE, M. Laurent GUYON, M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Claudie POIVREL, M. Guillaume POURCELOT, M. Stéphane ROUX.

Excusés : M. Guillaume LEUBA (donne procuration à M. Roux Stéphane) Mme Sandrine BELIME (donne procuration à M. Philippe BOYER)

Non Excusé(e)s : Mmes Evelyne LEDUC, Laïla Tamoud ; M. Guy DANIEL

Président de séance : M. Philippe BOYER

Secrétaire de séance : M. Pourcelot Guillaume

Quorum : 9 / 15 présents

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal.....	1
2. Délibérations.....	2
✓ Délibération 29 : appel à contribution FSL et FAAD 2024.....	2
✓ Délibération 30 : Adhésion à l'association Nationale des élus de la Montagne	2
✓ Délibération 31 : Projet financement de l'agrandissement scolaire à Métabief.....	4
✓ Décision modificative n°2 : virement de crédits.....	4
✓ Décision modificative n°3 : révision de crédits.....	4
3. Commissions.....	5
4. Questions diverses	8

La séance du conseil débute à 20 : 07

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal

M. Le Maire demande d'approuver le conseil municipal du 27 mai 2024.

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du conseil du 27/05/2024 à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

2. Délibérations

✓ Délibération 29 : appel à contribution FSL et FAAD 2024

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Département du Doubs concernant le Plan Département d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.

La participation communale s'élève à 0,30 €/habitant pour le FAAD soit 284,10 € et 0,61 €/habitant pour le FSL soit 577,67 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de reconduire sa participation cette année pour un montant total de 861,77 € (pour 947 habitants),
- Autorise le Maire à établir les mandats correspondants à l'article 6281.

POUR	: 11
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

✓ Délibération 30 : Adhésion à l'association Nationale des élus de la Montagne

Mme Cécile DELVAL arrive à 20h13 et prend part au vote

L'association nationale des élus de la montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en oeuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Le conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le classement en zone de montage de la commune,
Vu le courrier et l'appel à cotisation de l'ANEM,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver ses solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : décide d'adhérer à l'association nationale des élus de la montagne

Article 2 : décide d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune,

Article 3 : dit que pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élève à 289,36 €

Article 4 : autorise le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

1. POUR	: 12
2. CONTRE	: 0
3. ABSTENTION	: 0

✓ **Délibération 31 : Projet financement de l'agrandissement scolaire à Métabief**

Le Maire informe l'assemblée qu'au vu du projet de l'agrandissement de l'école intercommunale de Métabief, il convient de prendre une délibération afin de valider ledit projet.

Après présentation technique et financière du dossier qui porte sur une extension du bâtiment scolaire de Métabief et débat qui s'ensuit, il est demandé au conseil de se prononcer sur ce projet futur.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Ne valide pas ce projet mais reste favorable à un site unique

POUR	: 2
CONTRE	: 10
ABSTENTION	: 0

✓ **Décision modificative n°2 : virement de crédits**

Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin d'ouvrir des crédits au chapitre 20 compte 203 d'un montant de 1000 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide cette décision modificative

✓ **Décision modificative n°3 : révision de crédits**

Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au chapitre 67 et au chapitre 13 d'un montant de 26 € car les crédits consommées au chapitre 67 sont supérieurs aux crédits votés.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Valide cette décision modificative

3. Commissions

BOIS :

- Les inscriptions pour l'affouage 2024 ont été arrêtées au 30 juin, il y a 6 inscrits. M. Laurent Guyon informe le Conseil qu'il n'est pas certain de pouvoir faire coupe de feuillus cet automne par conséquent il faudra peut-être redéfinir le tarif et également en informer les affouagistes.
- Conciliation avec Calvi : les services de l'ONF souhaitaient facturer à la société Calvi une centaine de m³ de bois secs au prix du bois vert considérant que la date du délai de déclassement était dépassée sur la coupe de la parcelle 3.

Cependant, au vu des efforts fournis par la société Calvi pour nous acheter les suppléments de bois secs invendus en 2023, au vu de l'engagement de cette même société à nous racheter les suppléments de bois secs en 2024 et considérant que la société Calvi était dans l'impossibilité technique de respecter ce délai de déclassement sauf à envoyer ses bucherons dans la coupe parcelle 3 le lendemain du jour où il avait acheté cette coupe, nous avons convenu que seuls 50m³ sur les 100 qui posaient problème seraient facturés au prix du bois vert [accord amiable à 50/50].

EAU :

- Au niveau communal : baisse de la consommation malgré l'augmentation de la population (53 000 m³ facturés en 2023 au lieu de 60 000 m³ en 2022. Amélioration du rendement du réseau 84 % après 80 % en 2022.
- Au niveau intercommunal : les conclusions de la phase 4 du SDAEP ont été rendues. Sans surprise les ressources actuelles faiblissantes et l'augmentation de la population obligeront la collectivité à investir lourdement afin de pouvoir alimenter tout le monde en 2040. 35 millions d'€ à investir dans les 10 ans et 56 millions d'€ dans les 20 ans pour améliorer les rendements réseaux, changer les compteurs, mettre la télé relève partout et faire des connexions entre les communes. Un comité technique avec des groupes d'élus travailleront dessus dès cet automne.
- Station épuration des Longevilles Mont d'Or : entrée en fonction complète, la commission a pu la visiter avec les maires le 22 juin. Bel outil !

SIEJ :

La fête prévue pour les soixante ans du SIEJ a été repoussée au 20 septembre 2024.

URBANISME/CADRE DE VIE :

➤ Mobilités douces

Présentation de l'Avant-Projet Définitif le 24/06 avec une définition plus précise des altimétries du projet et des matériaux à employer. Rappel des objectifs des différents aménagements :

- Sur le pourtour de la halle, travail sur la cohérence et les continuités des voies douces avec l'existant, sécurisation et redéfinition des accès au parking Sud de la halle (suppression direct accès route de la poste, entrée et sortie par la rue du Simplon avec remise en double sens partiel de cette rue). Une phase d'expérimentation sera mise en place prochainement pour tester le dispositif en condition réelle.
- L'aménagement de la rue du Simplon comprendra l'élargissement de la voirie (3,60 au lieu de 3,10 actuellement) et son déplacement côté talus afin d'aménager une voie douce de 3,00m permettant l'utilisation de la voie par les cycles, les piétons... Il y aura lieu de voir les modalités de mise en œuvre des soutènements à réaliser (techniquement et qualitativement à soumettre aux bâtiments de France) ainsi que les dispositifs à mettre en œuvre pour sécuriser et matérialiser la limite entre la voie douce et la voirie.
- Le parking de l'école sera peu modifié, un changement de sens sera réalisé afin d'éviter l'entassement des véhicules à la sortie. Un accès (entrée) sera envisagé depuis la rue de la Rochette afin de faciliter l'accès des riverains au parking (à voir que ça ne crée pas de comportement dangereux en cas de bouchons rue du Simplon).
- Pour mémoire, le projet côté route de Lausanne envisage de réduire la chaussée (suppression de la bande cyclable) et l'amélioration du fonctionnement du stationnement le long de la voie et la création de séquence visant à sécuriser la voirie.

Il y aura lieu de trouver une cohérence de projet sur l'ensemble de la commune pour les revêtements employés pour les zones de voirie, les voies douces et piétonnes, les espaces de rencontres, les aires de stationnement et pour le mobilier (matériaux, couleur...).

Le budget des travaux pour la phase 1 comprenant les aménagements allant du parking Sud de la Halle jusqu'au parking de l'école en passant par la rue du Simplon est estimé à 800 000 €HT maximum. Il y aura lieu de voir les subventions mobilisables pour ce projet et confirmer notre souhait de poursuivre le projet, de voir les différents choix pour limiter les coûts.

La phase de travaux nécessaire est estimée à 6 mois environ. Il devra être étudié le phasage le plus pertinent pour gêner le moins possible les riverains, les commerces, les transports (scolaires et autres), et tous les autres usagers. Il sera en outre étudié la possibilité de repasser ponctuellement la rue de Lausanne à double sens pour les véhicules légers avec des dispositifs de croisement à définir pour les points les plus resserrés.

➤ Fontaine place de la Mairie

Le projet consiste à créer un couvert au-dessus de la fontaine existante. Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- Recréer un élément patrimonial de notre village qui a disparu avec le temps mais présent sur plusieurs photos anciennes et mettre ainsi en valeur la fontaine existante
- Utiliser la toiture et l'eau de pluie pour alimenter la fontaine existante (aujourd'hui la fontaine est alimentée par de l'eau du réseau d'eau potable qui tourne en circuit fermé)
- Permettre l'utilisation du surplus d'eau de pluie pour la commune (arrosage des fleurs ou nettoyage de voirie) et par la population dans le cimetière et à la fontaine directement par des robinets de puisage dédiés.

Le budget travaux de l'opération est estimé à 37 000 €HT. Des demandes de subventions sont en cours pour ce projet dont la concrétisation est espérée au printemps 2025.

➤ Cabinet médical (Ancien local Vuez)

Le projet prévoit de transférer les locaux médicaux présents à l'étage de la Mairie dans l'ancien local de la boulangerie Vuez. Ceci afin de rendre plus indépendant ces fonctions et un accès plus aisé pour les professionnels de santé et les usagers. Cela libérera également des locaux et salles pour les nombreuses activités présentes dans la commune (activités en lien avec le Vert Clair, réunion diverses...). Le budget travaux est estimé à ce stade à 110 000 €HT. Des demandes de subventions sont en cours pour ce projet dont la concrétisation est espérée au printemps 2025. La demande de permis de construire a été déposée la semaine dernière.

➤ Aire de jeux

Juste un petit visuel de la proposition de Kompan, en attente d'être travaillé avec FCDE pour un chiffrage complet. (à supprimer du CR)

ANIMATION :

- Cérémonie des dictionnaires : cette année, à la demande de Claudie et Marie Claude les « anciens » en relation avec l'école ont été invités, très bon retour de cette initiative. Cependant questionnement sur la pertinence de son maintien lié aux personnes inscrites qui ne se sont pas manifestées lors de la cérémonie.

COMMUNICATION :

Prochaine parution du « Plumes en Echo » mi-octobre
Edition spéciale pour les 80 ans de la Libération (fin août)

4. Questions diverses

- Présentation convention 1000 Dojos pour mise à disposition d'équipements sportifs
- Rencontre avec la députée Mme Annie Genevard : échange entre une partie des Maires de la comcom et Mme la Députée autour d'un repas au « Sommet » mercredi 26 juin.
- Sarbacane nous a approché pour un projet de Résidence avec les bars et troupes d'artistes
- Remerciements de Philippe pour la présence des élus lors des législatives les 30/06 et 07/07

Prochain conseil : il aura lieu le 26/08/2024

La séance est levée à 22 :50

Signature du président de séance

M. Philippe BOYER



Signature du secrétaire de séance

M. Guillaume POURCELOT

